

Commune de BELLECOMBE

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 20 décembre 2019

Convocation du 15 décembre 2019 - Secrétaire de séance : Stéphane GROS

COMPTE-RENDU

Présents : Mme Estelle PERRIER, Mrs François CASAGRANDE, Bernard FELLMANN, Dominique GROS, Stéphane GROS, Frédéric PITEL

Absent : Gilles GROS.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 25 novembre 2019 est approuvé par 6 voix POUR.

Le maire demande au Conseil s'il accepte d'ajouter à l'ordre du jour une décision concernant le contrat d'assurance de la commune auprès de Sofaxis. Le Conseil, par 6 voix POUR, ajoute cette question à l'ordre du jour.

DECISION MODIFICATIVE N°3

Afin d'assurer les amortissements, sur 5 ans des subventions reçues en 2018, il est nécessaire de procéder aux mouvements ci-dessous :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
		1323 (13) : Départements	-2 894,15
		28041482 (040) : Bâtiments et installations	2 522,41
		28041482 (040) : Bâtiments et installations	371,74
			0,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
615221 (011) : Bâtiments publics	-2 894,15		
6811 (042) : Dot.aux amort.des immo.incorp	2 522,41		
6811 (042) : Dot.aux amort.des immo.incorp	371,74		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00

Le Conseil, par 6 voix POUR, approuve la décision modificative n°3.

RESTES A REALISER SUR INVESTISSEMENTS

Les travaux à la mairie aux Coupes, les travaux d'enfouissement aux Mouilles et quelques autres engagements n'ont pas pu être soldés à temps faute de factures ou parce qu'ils ne sont pas complètement terminés. Le maire présente les restes à réaliser budgétés qui pourront être payés début 2020.

CONVENTION CADRE POUR L'ORGANISATION DE L'OFFRE SCOLAIRE SUR LE TERRITOIRE

Au cours de la rencontre du 5 décembre avec l'inspecteur de circonscription de Saint Claude, réunion devant contribuer à maintenir à terme une offre scolaire de qualité sur notre territoire, une convention de ruralité a été proposée pour recueillir et garantir les propositions d'une offre scolaire de haut niveau sur le territoire des deux RPI Bellecombe-Les Molunes-Les Moussières et La Pesse-Les Bouchoux. Il sera possible de proposer deux scénarios en conservant deux écoles sur les trois qui existent actuellement ou en décidant de construire une nouvelle école de quatre classes. Toutes les parties concernées par l'école doivent signer cette convention pour garantir sa mise en œuvre : l'Etat, l'Education Nationale, la Région, les maires des communes et les responsables des SIVOS, l'Association des maires du Jura. La signature de cette convention fige la dotation en postes pour trois ans. Les échanges sont intenses sur cette question sur la confiance à apporter à cette convention, sur la difficulté à faire le choix raisonnable entre les différents scénarios, sur la question du transport des enfants, sur le volet financier qui, dans le cas d'une construction nouvelle, sera lourd de conséquences sur les budgets communaux à venir. Les maires et les responsables des SIVOS se retrouvent le 6 janvier pour avancer des propositions pour un enseignement de grande qualité sur le territoire des communes touchées, une première réunion avec l'inspection étant prévue mi-janvier. La signature de cette convention devrait se réaliser avant mars.

MODIFICATION DE L'ADHESION AU CONTRAT GROUPE SOFAXIS

Le maire précise que :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide :

Article 1er : de retenir les options suivantes qui prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2020:

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL / agents non titulaires effectuant plus ou moins de 150 heures par trimestre :

Ensemble des garanties : Accidents du travail, Maladies professionnelles - Incapacité de travail en cas de maladie ordinaire, de maladie grave, de maternité, de paternité, d'adoption, d'accident non professionnel :

Au 01/01/2020 : 6.90%

Le Conseil, par 6 voix POUR, approuve cette modification.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Poteaux d'incendie défectueux**

Les poteaux d'incendie sont tous remis en état. Stéphane Gros a remplacé les pièces défectueuses et a numéroté chacun des PI selon la demande du SDIS. Le maire prendra contact avec les personnels professionnels chargés du contrôle des PI pour qu'ils vérifient avec soin la disponibilité des poteaux réparés et s'assurent de leur efficacité.

- **SRADETT**

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires lancé par la Région Bourgogne Franche Comté en 2017 arrive au stade de l'enquête publique. Ce schéma intitulé « ICI 2050 » constitue un outil essentiel à la construction de la grande Région Bourgogne-Franche-Comté. Élaboré en concertation avec les acteurs du territoire et les citoyens, ce document unique fixera les grandes orientations en matière d'aménagement, de transports, de gestion des ressources naturelles et de déchets, d'efficacité énergétique, de lutte contre le réchauffement climatique, d'habitat et de déploiement numérique. Ce document qui pose les questions du développement régional pour les trente ans qui viennent mettra en œuvre un certain nombre de prescriptions. En matière d'urbanisme par exemple, il sera le document de référence des SCOT au niveau des communautés de communes ou des pays puis au niveau des PLU communaux. La Communauté de communes Haut Jura Saint Claude a mené une analyse fine de ce document et a préparé des objections sur les points qui concernaient son territoire. Le maire invite les élus à consulter ce document et à faire remonter leurs remarques et leurs interrogations. L'enquête publique se tient du 9 décembre au 7 janvier 2020 à 17 heures.

- **Travaux appartement T3 à Boulème**

Les travaux de rénovation sont terminés. Les membres du Conseil ont pu constater que le travail du peintre de l'entreprise Bonglet avait été d'une grande qualité. L'évier a été remplacé par l'entreprise Robineo de Vulvoz. L'appartement est ainsi prêt à être loué dès la fin du délai de dédit des futurs locataires autour du 15 janvier.

- **Travaux aux Mouilles**

Les travaux aux Mouilles ont pris beaucoup de retard. L'entreprise SCEB n'est pas revenue sur le chantier aux dates prévues. A ce moment de l'année, cela laisse présager un report de l'achèvement des travaux au printemps.

- **Vérification gaz et électricité à l'église aux Moussières**

La mairie des Moussières a transmis un devis de Véritas pour une vérification des circuits électriques et du système de chauffage au gaz de l'église. Le devis se monte à 456€ TTC dont 182.40€ pour Bellecombe. Le Conseil, par 6 voix POUR, donne son accord pour cette démarche.

- **CCAS**

Le maire remercie les membres du CCAS qui ont assuré la confection des colis des aînés et qui les ont distribués avant les fêtes. Il rappelle le rendez-vous de début d'année avec les aînés qui aura lieu à la mairie aux Coupes le samedi 11 janvier à partir de 14 heures.

- **Sécurité**

Un cambriolage a été constaté chez une famille de Bellecombe jeudi après-midi. Le maire rappelle les consignes de vigilance nécessaires pour tenter d'éviter ce type d'évènement. Il a envoyé un courriel à tous les habitants principaux et secondaires pour attirer leur attention sur les conseils de la Gendarmerie sur cette question.

La séance est levée à 12h45.

Le Maire,
Bernard FELLMANN

